



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
Tenue le lundi 4 mars 2019 à 20 h à la Salle du conseil,
Située au 75, route Saint-Gérard au Carrefour de la Colline de Saint-Damien.**

Sont présents : M. Normand Mercier, conseiller siège #1
M. Pierre Thibert, conseiller siège #2
Mme Line Fradette, conseillère siège #3
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4
M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5
M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier.

2019-03-01

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier avec varia ouvert.

2019-03-02

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FÉVRIER 2019

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 4 février 2019, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

2019-03-03

COMPTES FOURNISSEURS DE FÉVRIER 2019



Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier en date du 4 mars 2019 pour les comptes fournisseurs de février 2019.

2019-03-04

RÉSOLUTION POUR LA TRANSMISSION DES DOSSIERS À LA MRC DE BELLECHASSE POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR LES TAXES IMPAYÉES

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier, M. Vincent Drouin, à transmettre à la MRC de Bellechasse les dossiers (numéros matricules) suivants pour entreprendre les procédures de vente pour taxes impayées, soient :

9264-19-5868-0-000-0000	9264-38-2968-0-000-0000	9265-90-3795-0-000-0000
9262-61-6883-0-000-0000	9461-43-0094-0-000-0000	9265-24-2476-0-000-0006
9265-13-6798-0-000-0001	9265-14-7515-0-000-0002	9265-14-6350-0-000-0003
9265-14-7884-0-000-0004	9265-24-1139-0-000-0005	9265-25-2880-0-000-0007
9265-25-8363-0-000-0013	9265-26-4411-0-000-0008	9265-26-9165-0-000-0011
9265-26-9300-0-000-0014	9265-24-9357-0-000-0000	

Que le conseil autorise le secrétaire-trésorier à pourvoir enchérir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland, lors de la vente pour taxes qui aura lieu à la MRC de Bellechasse en juin 2019.

2019-03-05

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE RANG TROIS-PISTOLES (LE CCU RECOMMANDE L'ACCEPTATION)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure adressée à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par Monsieur Éric Chouinard pour sa propriété sise au rang Trois-Pistoles à Saint-Damien (lot 3 821 743 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié par le secrétaire-trésorier, le 13 février 2019, pour faire état de cette demande, conformément aux dispositions de l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)*;

Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland



CONSIDÉRANT QUE Monsieur Éric Chouinard veut créer deux lots dont la profondeur est de 54,49 mètres;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement de lotissement no 06-2006, article 16, portant sur la superficie et les dimensions minimales des lots alinéa 3; pour un lot dont 75% et plus de la superficie est incluse dans la bande de 100 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac, la profondeur minimale exigée est de 60 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est dérogatoire au niveau de la profondeur de 5,51 mètres pour un lot dont 75% et plus de la superficie est incluse dans la bande de 100 mètres d'un cours d'eau ou d'un lac;

CONSIDÉRANT QUE cette modification aura lieu à l'extérieur du périmètre urbain et qu'elle n'aura pas de conséquence sur le voisinage, le comité consultatif d'urbanisme est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité dans ce dossier constatant que cette dérogation demeure mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que le fait d'autoriser cette demande ne causera aucun préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure de Monsieur Éric Chouinard voulant créer deux lots dont la profondeur est de 54,49 mètres.

2019-03-06

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 30 ROUTE SAINT-GÉRARD (LE CCU RECOMMANDE L'ACCEPTATION)

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure adressée à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland par Monsieur Michaël Bissonnette pour sa propriété sise au 30, route Saint-Gérard à Saint-Damien (lot 3 930 396 du Cadastre du Québec);

Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland



CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié par le secrétaire-trésorier, le 13 février 2019, pour faire état de cette demande, conformément aux dispositions de l'article 145.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (A-19.1)*;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Michaël Bissonnette veut agrandir le rez-de-chaussée de sa résidence à 0,72 mètre de la limite de propriété latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 05-2006, article 21, portant sur les marges de recul par zone. Dans la zone municipale 4-Ha, la marge de recul latérale exigée est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est dérogatoire au niveau de la marge de recul latéral de 1,28 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le voisin de droite, Monsieur Michel Laflamme, a autorisé par une lettre la réalisation des travaux d'agrandissement et qu'ils n'auront pas de conséquence sur le voisinage, le Comité consultatif d'urbanisme est en accord avec cette demande;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité dans ce dossier constatant que cette dérogation demeure mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge que le fait d'autoriser cette demande ne causera aucun préjudice à qui que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et unanimement résolu que le conseil approuve la demande de dérogation mineure de Monsieur Michaël Bissonnette voulant agrandir le rez-de-chaussée de sa résidence à 0,72 mètre de la limite de propriété latérale droite.

2019-03-07

**DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX
DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

ATTENDU QUE le conseil municipal demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour l'acquisition de données visant une gestion des actifs municipaux.

Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland



ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland doit mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- **Activité #1 - Évaluation de l'état des actifs**
- **Activité #2 - Collecte et intégration de données**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland consacre **12 500 \$** de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

2019-03-08

OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE FORAGE DE TROIS (3) PUIITS D'OBSERVATION POUR LE PROJET DE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT les exigences du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) du MDDELCC, les municipalités doivent procéder à une analyse de vulnérabilité de leurs sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cette analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable doit être effectuée au plus tard le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire appel à une ressource externe pour la réalisation de forage servant à cette analyse;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, M. Vincent Drouin, a contacté trois (3) consultants pouvant réaliser ce type de travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu que le conseil municipal mandate « *Les Puits du Québec* » pour faire la réalisation de trois (3) forages aménagés en puits d'observation pour le projet de protection accrue de nos sources d'eau potable pour le coût de 21 070 \$.



2019-03-09

**PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRÉPARATION DES MUNICIPALITÉS
AUX SINISTRES VOLET 2.**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et unanimement résolu;

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante totalisant 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

QUE la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales d'Armagh, Buckland, Honfleur, La Durantaye, Saint-Gervais, Saint-Léon, Saint-Malachie, Saint-Nazaire et Saint-Philémon pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la municipalité autorise le directeur général, M. Vincent Drouin, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

2019-03-10



CONFIRMATION DE LA FIN DE RÉALISATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a été acceptée au programme de réhabilitation du réseau routier local, volet redressement des infrastructures routières locales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a réalisé ces travaux en lien avec ce programme au cours de l'année 2018;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit confirmer la fin de la réalisation des travaux dans le cadre de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil confirme la fin de la réalisation dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local, volet redressement des infrastructures routières locales.

2019-03-11

ADOPTION DE LA LISTE DES POMPIERS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND EN 2019

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal approuve la liste des pompiers suivants pour l'année 2019 : le directeur Pierre Dubeau, les lieutenants Emmanuel Roy et Sébastien Lachance, les pompiers Luigi Caporicci, Stéphane Fournier, Normand Roy, Benoît Jr Talbot, Frank Deschesnes, Mathias Potvin, Sébastien Bolduc, Gino Therrien, Marcel Labrie, Félix Pinel et Catherine Morin.

2019-03-12

ADOPTION DE LA LISTE DES PREMIERS RÉPONDANTS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND EN 2019

Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland



CONSIDÉRANT QUE le service de Premiers répondants en sera à sa dixième année de fonctionnement et que cinq (5) volontaires s'engagent à être actifs au sein de l'équipe en 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite maintenir ce service dans la mesure où des intervenants volontaires formés sont disponibles à assurer le service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Thibert, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil nomme Josée Bourque, Michel Boissonneault, Félix Pinel, Emmanuel Roy et Pierre Dubeau comme volontaires du service de Premiers répondants de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'année 2019;

QUE Josée Bourque soit nommée responsable du service ayant pour tâches de s'occuper de tout ce qui a trait à l'inventaire de la trousse et du matériel médical, à l'achat et l'entretien des équipements, la gestion des pratiques et des formations et le recrutement des volontaires.

2019-03-13

BUDGET RÉVISÉ 2019 DE L'OMH DES PLAINES ET MONTS DE BELLECHASSE EN DATE DU 6 FÉVRIER 2019

Il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Pierre Thibert et résolu que le conseil municipal approuve la révision budgétaire 2019, datée du 6 février 2019, de l'Office Municipal d'Habitation des Plainnes et Monts de Bellechasse tel que montré au document préparé par la Société d'habitation du Québec.

2019-03-14

DEMANDE D'APPUI DE L'ASSOCIATION BELLECHASSE ET PÊCHE INC.

ATTENDU QUE l'Association Belle Chasse et Pêche inc. veut améliorer l'ensemble de son parc immobilier;

ATTENDU QUE l'Association Belle Chasse et Pêche inc. veut faire une demande de subvention au gouvernement fédéral dans le cadre de son programme *Nouveaux Horizons pour Aînés* (NHPA);

Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland



ATTENDU QUE ce projet sera profitable pour les citoyens de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland appuie l'Association Belle chasse et Pêche inc. dans sa demande de subvention au gouvernement fédéral dans le cadre de son programme *Nouveaux Horizons pour Aînés* (NHPA).

2019-03-15

DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu que le conseil municipal autorise le versement des aides financières suivantes :

- Radio Bellechasse-Etchemin – Renouvellement d'adhésion: 100 \$
- Souper Bénéfice Saint-Lazare 2019 : 120 \$ (2cartes x 60 \$)
- Le Chœur de Bellechasse (10^e anniversaire) : 100 \$

2019-03-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Line Fradette que la séance soit levée à 20h42.

Sébastien Bourget, Maire

Vincent Drouin, secrétaire-trésorier